

**DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON**

**MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	27/05/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le mardi trois juin, à 19h00
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absents : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ, Kévin ROSIER.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 11-2025 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

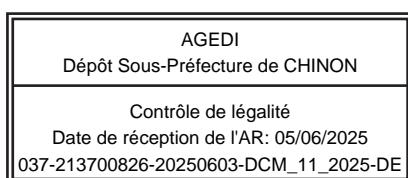
Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Montant 2025
Comice du monde rural	50,00 €
FOL – Ligue de l'enseignement	300,00 €
Coopérative scolaire	150,00 €
Comité des fêtes	1 000,00 €
Les Martins Pécheurs	800,00 €
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement	30,00 €
Association de la Bibliothèque de Hommes	200,00 €
Protection Civile 37	500,00 €
Campus des Métiers de l'Artisanat	80,00 €
Le Loup Blanc	300,00 €
Amicale des pompiers	350,00 €
Restos du cœur	150,00 €
Fondation du patrimoine	55,00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,



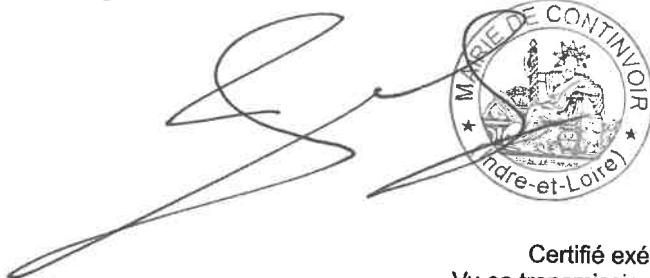
## LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** d'attribuer aux organismes listés dans le tableau ci-dessus, le montant des subventions accordées pour 2025
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au versement des dites subventions sont inscrits au budget primitif 2025.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le  
Vu sa transmission en s/Préfecture  
le  
Affiché le

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/06/2025
037-213700826-20250603-DCM_11_2025-DE